

COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 22 février 2023

COMMUNE DE CHARME

Présents : Monsieur Frédéric Barbarit, Madame Agnès Baudrillart, Madame Sabrina Béchieau, Monsieur Bernard Borne, Monsieur Robert Claeysens, Monsieur Jean-Pierre Décelas, Monsieur Jean-Michel Rabioux
Absents excusés : M ; Benoit Fradin, Mme Chantal Machet (pouvoir donné à J-M Rabioux),
Secrétaire de séance : M Frédéric Barbarit.

Le quorum étant atteint, la séance a débuté à 18h05 sous la présidence du Maire, M. Bernard Borne.

Ordre du jour

Le PV du conseil du 19/01/2023 est approuvé à l'unanimité des 8 membres présents ou représentés.

A. Délibérations :

1. Création contrat CDD « Restauration scolaire » : Suite à la mutation de l'agent titulaire, à la vacance du poste à ce jour, et pour permettre à la collectivité de faire face à ses besoins concernant l'école jusqu'à la fin du mois d'août 2023, M le Maire propose de créer, sur un emploi non permanent, un poste d'adjoint technique territorial « Restauration scolaire » avec un CDD de 6 mois à raison de 20h/35 annualisées.

Proposition adoptée à l'unanimité.

M le Maire propose le recrutement de Mme Diana CAILLAUD dont le contrat sur le même type de poste dans notre collectivité prend fin au 28 février 2023. **Proposition adoptée à l'unanimité.**

2. Création contrat CDD « Service scolaire et Mairie » : Pour permettre à la collectivité de faire face à ses besoins concernant l'école et les locaux communaux jusqu'à la fin du mois d'août 2023, après avis du Centre de Gestion, M le Maire propose de créer, sur un emploi non permanent, un poste d'adjoint technique territorial « Service scolaire et mairie » avec un CDD de 6 mois à raison de 21h/35 annualisées.

Proposition adoptée à l'unanimité.

M le Maire propose le recrutement de Mme Élisabeth AUDOUIN dont le contrat sur le même type de poste dans notre collectivité prend fin au 28 février 2023. **Proposition adoptée à l'unanimité.**

3. Modalités pratiques de la mise en œuvre du droit à la formation des élus et vote des crédits alloués :

M. le Maire expose que les communes doivent obligatoirement inscrire au budget chaque année le montant alloué à la formation des élus et qu'il convient de fixer les critères de mise en place de cette formation. Le montant de cette dépense ne peut pas excéder 20% du montant total des indemnités susceptibles d'être allouées aux élus de la commune (Art L.2123-14 du CGCT).

La formation des élus municipaux est organisée par le code général des collectivités territoriales et notamment par l'article L.2123-12 qui précise que celle-ci doit être adaptée aux fonctions des conseillers municipaux. Les organismes de formations doivent être agréés par le ministère de l'intérieur et chaque élu ne peut bénéficier que de 18 jours de formation sur toute la durée du mandat (Art L.2123 du CGCT).

Il est proposé qu'une enveloppe budgétaire d'un montant égal à 10 % des indemnités théoriques de fonction soit consacrée chaque année à la formation des élus et donc d'inscrire au budget une enveloppe annuelle de 1678,50€ à cet effet. **Proposition adoptée à la majorité (1 abstention)**

4. Création d'emplois saisonniers 2023:

Suite à la demande de « Job d'été » pour le mois de juillet au sein de la collectivité, formulée par un jeune de la commune, le conseil, à l'unanimité, adopte le principe et prend une délibération à cet effet.

M le Maire propose donc, en application de l'article L.332-23-2 du code général de la fonction publique, de créer des emplois à durée déterminée, pour cet été, destinés aux jeunes de Charmé de 16 à 18 ans, à raison de 20 heures par semaine, sur une ou deux semaines (renouvelables ou non en fonction du nombre de demandes), rémunérés sur la base de l'indice minimum de la FPT. **Proposition adoptée à l'unanimité.**

B. Questions diverses et informations

1. ÉCOLE : L'IEN, M. BEJA, nous a informé que « au regard de la répartition pédagogique complexe en cas de fermeture d'un poste, le DASEN a pris la décision de ne pas fermer de classe sur le RPI pour la rentrée 2023 ».

2. Éclairage rue du Champ de la Litre : Un devis a été demandé au SDEG afin d'améliorer l'éclairage de la partie ouest de cette rue. Devis du SDEG : 11 606,03€ TTC ; **Part de la commune : 1 452,83€ TTC**

3. FDAC 2023 : La réfection de la VC Les Inchauds, de la RD 32 à l'entrée du village, en mauvais état peut être envisagée pour la somme de : **8 636,52€**

4. Commémoration du 19 mars 1962 : Cérémonie à 11h le dimanche 19 mars 2023 au monument aux morts avec remise de l'insigne d'honneur de porte-drapeau à M Yves Barbarit.

5. Broyeur de végétaux : Nous avons déjà évoqué l'idée d'acquérir notre propre broyeur vu que l'utilisation du broyeur de la CDC est un peu compliqué. Devis reçus : devis1 : 5 520€ TTC ; devis 2 : 3 318,76€ TTC.

6. Orange, Réseau cuivre : Reçu un courrier d'Orange nous annonçant la fermeture du réseau cuivre à l'échéance de novembre 2025 pour un certain nombre de communes dont la nôtre et la totalité en 2030. Plus d'informations attendues au prochain conseil de la CDC et dans les semaines à venir.

7. Renforcement de l'isolation de la Mairie et de l'école :

Rendez-vous prochainement avec M. Nicolas SWIATEK, conseiller en énergie partagé au sein du PETR qui après une analyse des dépenses énergétiques des bâtiments publics peut proposer des améliorations et nous guider pour les aides et subventions.

8. Informations données à la conférence des Maires du 2 février 2023 :

a) Le Fonds Vert : Fond d'accélération de la transition écologique dans les territoires.

Une délégation de crédits est accordée aux préfets à destination des collectivités et leurs groupements selon 3 axes : Performance environnementale, adaptation au changement climatique et amélioration du cadre de vie. Informations sur: www.ecologie.gouv.fr/fonds-vert

b) La CPTS Charente Terre du Milieu (Communauté Professionnelle Territoriale de Santé)

Association loi 1901 en cours de finalisation, dont le siège est à Aunac et dont le but est, sur un territoire de 55 communes, d'améliorer l'accès aux soins, d'organiser des parcours pluriprofessionnels autour des patients, de développer des actions de préventions, de participer à la réponse aux crises sanitaires graves.

9. Robert Claeysens nous annonce son déménagement prochain pour raisons familiales. Au sein du conseil municipal Robert nous a apporté ses compétences en informatique et a contribué activement à la création du site internet et à l'élaboration de notre bulletin communal. Notre équipe et la commune lui sont reconnaissants pour son travail et son dévouement, ainsi qu'à Dominique, DDEN au sein du RPI.

Fin de la réunion à 19h40

Prochain conseil le 29 mars 2023 à 18h.